

CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU**, Maire.

(Convocation en date du 25 janvier 2017)

PRÉSENTS :

Mmes AUGER Micheline, CAILLOUX GENEVIER Patricia, CHESNEAU Julie, HAMEAU Véronique, MARTIN Laurence, POULAIN Fabienne.

MM BONTEMPS Alain, FAGOT Hervé, GARCIA Angel, GUIBERT Benoît, LAMORISSE Jean-Yves, MATHON Pascal, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis.

Absentes excusées et représentées :

Mme LESCAUT Christine qui a donné procuration à M. MATHON Pascal,

Mme ROSE Déborah qui a donné procuration à M. GUIBERT Benoît,

Mme TOTTEREAU RETIF Amélie qui a donné procuration à Mme HAMEAU Véronique.

Monsieur FAGOT Hervé a été proposé et désigné Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire introduit la séance en proposant de retirer de l'ordre du jour le point n° 6 afférent à une décision modificative du BP 2016 portant sur une opération d'ordre avant clôture de l'exercice, point devenu sans objet.

Il demande ensuite que le point n° 4 visant le régime indemnitaire afférent à la filière « police municipale » soit reporté en fin de séance, après examen des questions diverses et ce, en raison de la nécessité de délibérer à huis clos, ce point touchant des aspects de gestion du personnel communal.

Il sollicite enfin l'approbation du compte rendu de la dernière séance du 19 décembre 2016, en appelant préalablement les observations et remarques particulières.

En l'absence d'observations, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire appelle ensuite en discussion les divers points de l'ordre du jour.

1) Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour le Projet des Locaux Vestiaires Sportifs et Accueil Périscolaire.

Dans le cadre de la poursuite des réflexions sur la mise en œuvre du projet de construction d'un bâtiment mutualisé dédié aux vestiaires sportifs et à une salle d'accueil des activités périscolaires et du centre de loisirs, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de M. le Député GROUARD qui s'est proposé d'accompagner la municipalité sur ce projet.

La proposition est adoptée à la majorité de 16 voix POUR et 3 Abstentions (Mmes LECAUT & POULAIN, M. MATHON).

2) Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour l'Aménagement de la Place du Château et de son Éclairage.

Dans la même optique, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de constituer et de déposer un dossier de demande subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur SUEUR pour les travaux d'aménagement de la place du château, précédemment évoqués en commission des travaux et visant à assurer une remise en état du revêtement de cette place ainsi que de l'ensemble du dispositif d'éclairage par spots enterrés, dispositif hors service depuis plusieurs années.

Ces travaux porteraient également sur la matérialisation, en surface, d'emplacements de stationnement.

Ce projet devra faire l'objet d'un nouvel examen en commission des travaux dans les prochaines semaines pour validation, notamment au regard des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Sur demande de Monsieur MATHON visant des précisions sur ces observations de l'ABF, Monsieur GUIBERT relate les points soulevés : non déplacement d'arbres et de haies arbustives, emploi de matériaux nobles (bois ou pavés) pour la délimitation des emplacements de stationnement.

Monsieur MATHON demande que soit transmise aux élus la copie du courrier de l'ABF.

Madame POULAIN interpelle Monsieur le Maire sur l'absence de réponse aux demandes par messagerie de la part des élus de DECIDE, portant sur la communication de documents concernant le sujet évoqué.

Monsieur le Maire répond en rappelant que le point à l'ordre du jour porte uniquement sur une demande d'autorisation en vue de solliciter auprès de parlementaires un financement pour accompagner la municipalité dans la réalisation de projets de travaux et non sur l'examen du projet lui-même, déjà présenté en commission des travaux en son temps et demeuré en l'état avant de chercher des modalités extérieures de financement.

Il n'y a de ce fait aucun document complémentaire à fournir autre que ceux déjà présentés en première approche en commission des travaux pour ce projet, sous la réserve du courrier d'observations de l'ABF qui sera transmis dans les tous prochains jours.

Monsieur le Maire précise qu'après formalisation de cette demande de subvention et en fonction de la suite qui y sera donnée, la commission mixte travaux/finances sera conduite à statuer sur la réalisation de ce projet, avec communication des documents nécessaires à la prise de décision (accord financement, plans, devis actualisés...)

Monsieur le Maire appelle au vote cette proposition de demander un financement au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur SUEUR pour ce projet d'aménagement de la place du château.

La proposition est adoptée à la majorité de 16 voix POUR et 3 Abstentions (Mmes LESCAUT & POULAIN, M. MATHON).

3) Subvention Départementale au titre de l'Appel à Projet 2017 Aides aux Territoires pour le Projet de Construction du Bâtiment Mutualisé des Vestiaires Sportifs et de l'Accueil des Activités Périscolaires et du Centre de Loisirs.

Afin de répondre à l'appel à projets lancé par le Conseil départemental du Loiret auprès des communes en vue d'un éventuel accompagnement financier pour la réalisation de projets d'investissement non encore engagés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à présenter un dossier de subvention auprès de cette instance dans le cadre de son programme d'aides aux territoires au titre de 2017 et ce, pour le projet de construction d'un bâtiment mutualisé entre les vestiaires sportifs et une salle d'accueil des activités périscolaires et du centre de loisirs.

La proposition est adoptée à la majorité de 16 Voix POUR et 3 Abstentions (Mmes LESCAUT & POULAIN, M. MATHON).

4) Etang Communal : Convention de Mise à Disposition.

Monsieur le Maire évoque la demande d'une association en cours de constitution, visant la mise en valeur de la propriété communal de l'étang communal et de son environnement en vue de promouvoir la pratique de la pêche.

Cette demande vise à obtenir de la part de la municipalité, préalablement à l'élaboration définitive et au dépôt des statuts de ladite association, un accord de principe de mise à disposition de cette propriété et ce, dans le cadre d'une convention dûment établie et dont les termes feront l'objet d'un examen ultérieur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Informations Diverses.

a) Décisions prises par le Maire :

DATE	OBJET	BENEFICIAIRE	MONTANT
17-nov-16	Echange détecteur infrarouge à la salle des fêtes	AIME Technics BACCON (45130)	333,60 € TTC
24-nov-16	Fourniture et pose de stores à bandes verticales au restaurant scolaire	Ateliers LORIN Mareau aux Près (45370)	1 396,80 € TTC
28-nov-16	Travaux de réparation sur toiture de l'Eglise Ardoises envolées (hors clocher)	Entreprise PROUST Josnes (41370)	2 400,00 € TTC
30-nov-16	Révision Tracteur (matériel des Services Techniques)	DEPUSSAY Terminiers (28140)	2 957,54 € TTC
05-déc-16	Installation de grillages anti pigeons dans le clocher de Huisseau-sur-Mauves	DENIZET Electro Horlogerie Gidy (45520)	3 216,96 € TTC
19-déc-16	Eclairage Stade de Foot	E.G.C. Saint Ay (45130)	6 907,20 € TTC
02-janv-17	Réparation du mur d'enceinte du cimetière suite accrochage par les PF	Eurl TIFFET Huisseau-sur-Mauves (45130)	2 187,60 € TTC

- b) Retour sur réunion d'informations conduite par le Groupement de gendarmerie, au cours de laquelle ont été communiqués notamment des éléments chiffrés sur les cambriolages dans le secteur, chiffres qui font ressortir une recrudescence de ces actes de malveillance. Cette situation remet en actualité la réflexion conduite en 2015 sur l'équipement de la commune en caméras de vidéosurveillance, au travers d'une démarche mutualisée avec les communes environnantes, encore non équipées.
- c) Remerciements de la part des personnes hébergées en maison de retraite pour la visite faite par les élus à l'occasion de la Nouvelle Année.
- d) Annonce par Monsieur FAGOT de la présentation qui sera faite aux élus qui pourront se libérer ce samedi 4 février à 9h, sur la proposition du nouveau site internet de la commune, présentée en maquette par le prestataire retenu.
- e) Annonce de la visite d'une délégation de la ville jumelée de SCHEIBENBERG, en séjour sur la commune sur la période des 25,26, 27 et 28 Mai.

6) Régime Indemnitare de la Filière Police Municipale : Modification.

Après retrait du public pour que l'assemblée délibérante puisse délibérer à huis-clos, Monsieur le Maire aborde le point 6 de l'ordre du jour, visant la modification du régime indemnitaire de la filière police municipale applicable au policier municipal en poste actuellement.

Après avoir rappelé le dispositif réglementaire, à savoir que l'assemblée délibérante fixe le taux maximum des indemnités pouvant être accordées aux agents territoriaux et que le Maire prend les arrêtés en application de cette délibération, il est proposé aux membres du conseil de délibérer sur le réajustement à la baisse des taux antérieurement accordés lors du recrutement du policier municipal, tant pour l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction que pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Après divers échanges entre les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la proposition de limiter le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction au taux de 10 % du traitement budgétaire brut et de limiter la liquidation de l'indemnité d'administration et de technicité avec l'application du coefficient 4 sur le montant annuel de référence applicable à la catégorie concernée.

La proposition est adoptée à la majorité de 15 voix POUR et 4 Abstentions (Mmes LESCAUT & POULAIN, MM BONTEMPS & MATHON)

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les interventions des conseillers,
la séance est levée à 21h27

Affiché le 14 février 2017

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Benoît GUIBERT